

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 AOUT 2020

SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

25 AOUT 2020

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombres de votants	15

REÇU

L'an deux mille vingt, le jeudi 20 août à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA, Marc MOMET, Stéphane LEVAVASSEUR, Isabelle DELEGLISE, Sami BAUDIN, Romain MALLEVAL, Christiane JOET, Denis BOUVIER, Jonathan CHARDON, Marion BERNOLLIN.

Absent ayant donné procuration : Philippe EXCOFFIER à Pascal BAUDIN.

Date de convocation : 13/08/2020

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

Annule et remplace la délibération 84-08-2020

Vu la délibération N° 01-01-2020 du 20 janvier 2020 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération N°76-08-2020 portant sur le retrait de la délibération du 20 août 2020 portant sur l'approbation du PLU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R123-33,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L103-2 à L 103-6, L104-1 à L 104-3, L151-1 à L 153-30, R 151-1 2°, R 104-28 à R 104-33, R 151-1 à R 151-53 et R152-1 à R153-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 Novembre 2016 relative au choix du bureau d'études,

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) ayant eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 5 Novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2019 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté municipal du 30 Août 2019 soumettant à enquête publique le projet de PLU

Vu les avis des Personnes Publiques Associées (PPA),

Vu l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale à la date du 30 Août 2019,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 12 Juin 2019,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 30 Septembre au 31 Octobre 2019 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant la prise en compte des modifications demandées suite au recours de l'Etat en date du 6 avril 2020,

Considérant que la Commune a apporté les correctifs stipulés dans ce recours,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des membres présents (14 pour – 1 contre) :

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire :

- Dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Valmeinier, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie ; conformément aux articles R153 20 et suivants du Code de l'Urbanisme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Alexandre ALBRIEUX

